

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

UNEP/CBD/SBSTTA/16/WG.2/CRP.2
2 mai 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Seizième réunion

Montréal, 30 avril – 5 mai 2012

GROUPE DE TRAVAIL II

Point 8 de l'ordre du jour

STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES

Projet de recommandation proposé par le coprésident

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,

Ayant examiné les justifications techniques et les indicateurs proposés, ainsi que la boîte à outils en ligne de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (UNEP/CBD/SBSTTA/16/11, annexes I et II),

Reconnaissant les progrès accomplis par les Parties, les autres gouvernements, les organisations compétentes et les parties prenantes dans l'application de la Stratégie mondiale actualisée 2011-2020 pour la conservation des plantes,

1. *Rappelant* le paragraphe 10 b) de la décision X/17, dans lequel la Conférence des Parties prie le Secrétaire exécutif d'élaborer, d'ici à 2012, une version en ligne de la boîte à outils de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes dans toutes les langues officielles des Nations Unies, *prie* le Secrétaire exécutif, en collaboration avec Botanic Gardens Conservation International et le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, de procéder, en toute urgence, à la traduction de la boîte à outils dans les langues officielles des Nations Unies;

2. *Recommande* que la Conférence des Parties, à sa onzième réunion, adopte une décision qui ressemble à ce qui suit:

« La Conférence des Parties

1. *Souligne* la contribution financière de la Finlande, du Japon, de l'Espagne, du Royaume-Uni et de la Fondation Rufford, ainsi que la contribution des autres partenaires, dont le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, en appui à l'application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes;

2. *Rappelant* la décision X/17, *exhorte* les Parties et invite les autres gouvernements, le mécanisme financier et les organisations de financement à fournir un soutien adéquat, opportun et durable à l'application de la Stratégie, surtout aux pays en développement, plus particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les Parties à économie en transition;

3. *Exprime sa reconnaissance* au Missouri Botanical Garden pour avoir organisé la Conférence internationale : Un partenariat mondial pour la conservation des plantes, en appui à la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes à l'échelle mondiale, et pour avoir accueilli la quatrième réunion du Groupe de liaison sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes;

4. *Prenant note* des liens entre les objectifs de la Stratégie mondiale actualisée 2011-2020 pour la conservation des plantes et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, présentés dans le rapport de la quatrième réunion du Groupe de liaison sur la Stratégie mondiale (document

/...

UNEP/CBD/LG-GSPC/4/2, annexe IV), *réitère* la demande faite aux Parties et aux autres gouvernements dans la décision X/17 d'élaborer ou de mettre à jour des objectifs nationaux et régionaux, selon qu'il convient et, si possible, de les incorporer aux plans, programmes et initiatives pertinents, dont les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et d'harmoniser les efforts subséquents pour l'application de la Stratégie aux efforts nationaux et/ou régionaux pour appliquer le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;

5. *Prend note* du mandat et des justifications techniques contenus à l'annexe I à la note du Secrétaire exécutif sur les progrès réalisés dans l'application de la décision X/17 préparée pour la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/16/11), et *encourage* les Parties et *invite* les autres gouvernements et les organisations compétentes à :

a) Appliquer la justification technique, selon qu'il convient et comme élément d'un cadre de travail souple fourni par la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, par exemple en les adaptant afin de les utiliser comme guides du développement, de la mise à jour et de la promotion des stratégies nationales pour la conservation des plantes et leur intégration aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, aux stratégies sectorielles, aux plans d'occupation des sols et aux plans de développement, en tenant compte des circonstances nationales;

b) Mettre à disposition des exemples d'utilisation et d'application de la justification technique à l'échelle nationale aux fins d'intégration possible dans la boîte à outils de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes;

6. *Reconnaît* que le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, y compris l'utilisation des indicateurs, devrait être interprété dans le contexte plus vaste de la surveillance, de l'examen et de l'évaluation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et y être lié, et *prend note*, dans ce contexte :

a) De la pertinence du cadre de travail de l'indicateur pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi;¹

b) De l'analyse contenue à l'annexe II à la note du Secrétaire exécutif sur les progrès réalisés dans l'application de la décision X/17 préparée pour la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/16/11), sur la pertinence des indicateurs tirés de la recommandation XV/1 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, pour la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes;

7. *Insistant* sur le fait que la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes doit être appliquée conformément à la Convention, dont l'article 15, et au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique², s'il y a lieu, *prie* le Secrétaire exécutif de faire état de cette exigence, notamment dans la boîte à outils, selon qu'il convient;

8. *Prie* le Secrétaire exécutif de séparer l'information sur la conservation des plantes, si possible et en collaboration avec le Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique et autres organisations compétentes, lors de la préparation de l'information fondée sur les indicateurs pour la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique;

9. *Encourage* les Parties et les autres gouvernements à fournir volontairement l'information sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie

¹ L'Organe subsidiaire est convenu du cadre de travail de l'indicateur du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique dans la recommandation XV/1.

² Decision X/1, annex I.

mondiale pour la conservation des plantes, si possible et selon qu'il convient, afin de compléter leur cinquième rapport national et, dans ce contexte, à appliquer avec souplesse la liste indicative des indicateurs du Plan stratégique à la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes;

10. *Rappelant* le paragraphe 10 b) de la décision X/17 dans laquelle la Conférence des Parties prie le Secrétaire exécutif de développer, d'ici à 2012, une version en ligne de la boîte à outils de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, dans toutes les langues officielles des Nations Unies :

a) *Souligne* la préparation de la version anglaise de la boîte à outils de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et *exprime sa reconnaissance* à Botanic Gardens Conservation International pour avoir coordonné le développement de la boîte à outils en appliquant le mécanisme de coordination souple de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes;

b) *Prie* le Secrétaire exécutif de procéder à la traduction de la boîte à outils de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes dans les langues officielles des Nations Unies, en collaboration avec Botanic Gardens Conservation International et le Partenariat mondial pour la conservation des plantes;

c) *Décide* que la boîte à outils de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes doit être maintenue et développée de manière plus poussée en tant que ressource pouvant être augmentée de matériel pertinent à mesure que celui-ci devient disponible, et *exhorte* les Parties et *invite* les autres gouvernements et les organisations compétentes à l'utiliser et à y contribuer;

d) *Prie* le Secrétaire exécutif d'inclure dans la boîte à outils en ligne une orientation sur les banques de gènes, la translocation et la récupération des espèces végétales touchées par les changements climatiques;

11. *Réitère* la demande faite aux Parties et aux autres gouvernements dans les décisions X/17 et VII/10 de désigner des correspondants nationaux pour la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, si ce n'est pas déjà fait;

12. *Prend note* de l'initiative du Secrétaire exécutif de développer une orientation, notamment pour les correspondants nationaux, en collaboration avec le mécanisme de coordination souple pour la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, en appui à l'application de la Stratégie, et prie le Secrétaire exécutif de mettre cette orientation à disposition dans la boîte à outils;

13. *Invite* les Parties et les autres gouvernements à accroître leur engagement envers le développement et l'application des stratégies et objectifs nationaux et infranationaux auprès des organisations partenaires, y compris les membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes et du Consortium de partenaires scientifiques;

14. *Invite* les institutions botaniques et autres institutions de conservation de la diversité biologique, les membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes et les membres du Consortium de partenaires scientifiques sur la diversité biologique à intégrer les aspects pertinents de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes à leurs activités de renforcement des capacités et leur matériel de formation, leurs programmes de rayonnement et leurs activités de sensibilisation, afin d'offrir aux Parties l'appui dont elles ont besoin pour améliorer l'application de la Stratégie à l'échelle nationale;

15. *Prie* le Secrétaire exécutif d'aider les Parties à créer des liens entre la surveillance de l'application de la Stratégie pour la conservation des plantes à l'échelle nationale et l'examen et la révision des stratégies et plans d'action nationaux actualisés pour la diversité biologique, notamment en invitant des experts compétents aux ateliers régionaux et

infrarégionaux de renforcement des capacités pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, si possible;

16. *Souligne* la mention de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes dans le projet de résolution (paragraphe 7 du document PC20 Doc.13) du comité pour les plantes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), proposé aux fins d'examen à la seizième réunion de la Conférence des Parties à la CITES.

17. *Souligne* l'initiative du Missouri Botanical Garden, du New York Botanical Garden, du Royal Botanical Garden d'Edinburgh, et du Royal Botanical Garden de Kew, et leurs organisations partenaires et de leurs tenants à l'échelle mondiale, de diriger le développement d'une Flore mondiale en ligne d'ici à 2020 afin de faciliter la réalisation de l'objectif 1 de la Stratégie mondiale.
